COMMUNE DE CLEGUEREC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2012

L'an deux mil douze le vingt-huit Mars, le conseil municipal de la commune de CLEGUEREC dûment convoqué s'est réuni à 19h00 en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Marc ROPERS, le Maire.

Date de la convocation : 21 Mars 2012

ETAIENT PRESENTS : ROPERS Marc, Maire, LE FORESTIER Maryvonne, LE BOTMEL Didier, LORANS Marie-France, JOUANNO Alain, LE DOUARON Murielle, YSOPT Armel, adjoints ; RAFLE Michèle, ROBIC Marie-Annick, AUFFRET Martine, LE NECHET Rémi, ROBIN Xavier, LORANS Michel, LE CRAVER Pascal, MEHEUST Isabelle, TEFFO Christine, ROBIC Yolande (arrivée à 19h30), RIGAL Nicolas, LE BELLER Christiane, LE SOURNE Jean Marc, JOUAN Alexandre.

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur REGNIER Olivier a donné pouvoir à Madame LE BELLER Christiane.
Madame HAQUIN Corinne, conseillère municipale, a démissionné le 1er août 2011.

Madame RAFLE Michèle a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 21 Février 2012 est adopté à l'unanimité, sans aucune observation, ni remarque.

A la demande du Maire un point supplémentaire a été rajouté à l'ordre du jour à l'unanimité, sans avis contraire et abstention :

- Demande d'étude de circulation – Chapelle Locqueltas.

Délibérations

Approbation du compte de gestion 2011 du budget général

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif , l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2011, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2011 du budget général

Les résultats du compte administratif du budget général pour l'exercice 2011 peuvent se résumer ainsi :

- **<u>La section de fonctionnement</u> :**

En Dépenses :	2 231 437,07 €	
En Recettes :	2 743 157,74 €	
Solde de la section :	511 720,67 €	(constituant la capacité d'autofinancement).

<u>Commentaires</u> :

Les principaux postes de la section Dépenses de Fonctionnement sont :

- Chapitre 012 – Charges de personnel : 856 387,01 € soit 39% de la section dépenses.
- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 689 459,26 € soit 31% de la section dépenses.
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 312 198,44 € soit 14% de la section dépenses.
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 294 270,70 € soit 13% de la section dépenses. Cette somme représente la subvention au budget lotissement Park Kerménaven à hauteur de 73429,06 € pour sa clôture et le transfert de l'excédent de fonctionnement du budget assainissement à Pontivy Communauté, suite à la prise de compétence, à hauteur de 201715,69 €.

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

- Chapitre 73 – Impôts et taxes : 1 219 663,91 € soit 50% de la section de fonctionnement.
- Chapitre 74 – Dotations et subventions : 876 425,06 € soit 36% de la section de fonctionnement.
- Chapitre 71 – Ventes de produits : 170 412,64 € soit 7% de la section de fonctionnement.

Il faut noter que le report de fonctionnement de 303 715,69 € comprend un excédent de fonctionnement de 2010 à hauteur de 103 000,00 € et l'excédent de fonctionnement du budget assainissement avant transfert à Pontivy Communauté à hauteur de 201 715,69 €.
Enfin, les produits exceptionnels se composent essentiellement des remboursements des assurances suite à des sinistres et des annulations de mandats.

- **<u>La section d'investissement</u> :**

En Dépenses :	1 175 725,37 €
En Recettes :	718 377,41 €
Solde de la section :	- 457 347,96 €

Commentaires :

Les principaux postes de la section Dépenses d'investissement sont :

- Chapitre 001 – Déficit d'investissement : 298 694,68 € soit 25 % de la section dépenses.

- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 359 465,96 € soit 31 % de la section de dépenses. Cela représente une grande partie des travaux réalisés (voirie, cantine, etc. …).

- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 228 116,70 € soit 19 % de la section de dépenses. Cela représente une grande partie du matériel acheté (tracteur, mobiliers urbains, etc...).

- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers : 82 866,85 € soit 7 % de la section de dépenses. Cela représente le versement de l'excédent d'investissement du budget assainissement à Pontivy Communauté suite à transfert de compétence.

Il faut noter que le déficit d'investissement cumulé a été réduit par l'excédent d'investissement du budget assainissement.

Les principaux postes de recettes sont les suivantes :

- Chapitre 10 – Dotations et fonds divers : 461 914,11 € soit 64% de la section d'investissement. Cela comprend l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 2010 et le F.C.T.V.A.

- Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 136 448,27 € soit 19% de la section d'investissement. Cela comprend les subventions perçues au titre de la réalisation de travaux (cantine, voirie et église).

➢ **Résultat d'ensemble** (investissement et fonctionnement) :

Dépenses globales :	3 407 162,44 €
Recettes globales :	3 461 535,15 €
Soldes de l'année :	54 372,71 €
Excédent de fonctionnement :	511 720,67 €
Déficit d'investissement cumulé restant :	- 457 347,96 €

Monsieur le Maire étant invité à quitter la séance, Madame Le Forestier Maryvonne, Adjointe au Maire, prend la présidence de l'assemblée pour le vote du compte administratif de l'exercice 2011 du budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à dix-huit voix pour et quatre abstentions:

1. D'approuver le compte administratif du budget de la commune pour l'exercice 2011.

Observations :
Xavier ROBIN demande ce qui rentre dans le chapitre 71 en recettes de fonctionnement.
Alain JOUANNO explique que cela englobe les régies et notamment les services périscolaires et les locations de salles, transports scolaires.
Le Trésorier Principal précise que cela correspond à des services facturés. Il présente également des éléments financiers de la commune. La capacité d'autofinancement de la commune en 2011 est de 430 000,00 € et rappelle qu'il y a eu des augmentations sur deux chapitres : charges à caractère général et charges de personnel. L'épargne nette de la commune est de 245 000,00 € (83,00 € / habitant) en 2011,

ce qui reste en dessous de la moyenne qui se situe à environ 139,00 € par habitant. En dépenses d'équipements, il y a eu une augmentation : 610 000,00 € en 2011 contre 376 000,00 € en 2010. Concernant l'emprunt, il reste modéré sur ces dernières années. La dette de la commune est de 1 456 000,00 € fin 2011 contre 1 648 000,00 € fin 2010 et 1 810 000,00 € fin 2009 ce qui montre un réel effort de désendettement de la commune. La capacité de désendettement de la commune est d'environ 3 années ce qui est un bon ratio notamment par rapport aux communes de même strate qui se trouvent à 3.49 années.
Le Trésorier souligne la nécessité de maitriser les dépenses de fonctionnement notamment les charges à caractère général et les charges de personnel.

Affectation du résultat de l'année 2011 du budget général

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2011.

Considérant la situation suivante :

- Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement : 511 720,67 €
- Besoin de financement de la section d'investissement : - 457 347,96 €

En conséquence, il faudrait affecter les résultats de la section de fonctionnement de la façon suivante :

- Recettes d'investissement – Chapitre 10 – article 1068 : 511 720,67 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à dix-huit voix pour et quatre abstentions:

1. D'approuver l'affectation du résultat de l'année 2011 sur le budget général.

Approbation du compte de gestion 2011 du budget lotissement Park Kerménaven

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif , l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2011, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2011 du budget lotissement Park Kerménaven

Les résultats du compte administratif du budget Park Kerménaven pour l'exercice 2011 peuvent se résumer ainsi :

- **<u>La section de fonctionnement</u> :**

Total Dépenses :	75 166,05 €
Total Recettes :	75 166,05 €
Résultat global à reporter :	0,00 €

- **<u>La section d'investissement</u> :**

Total Dépenses :	73 429,06 €
Total Recettes :	73 429,06 €
Résultat global à reporter :	0,00 €

<u>Commentaires</u> :

Une subvention du budget général vers le budget a été nécessaire pour clôturer le budget. La subvention était de 73 429,06 €.

Monsieur le Maire étant invité à quitter la séance, Madame Le Forestier Maryvonne, Adjointe au Maire, prend la présidence de l'assemblée pour le vote du compte administratif de l'exercice 2011 du Park Kerménaven.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. D'approuver le compte administratif du budget lotissement Park Kerménaven pour l'exercice 2011.

<u>Observations :</u>
Le Maire précise qu'il restait un budget alors que tous les terrains avaient été vendus.
Le Trésorier Principal précise qu'à partir du moment où tous les terrains sont vendus, qu'il n'y a plus de stock et que tous les travaux ont été réalisés, alors le budget doit être clôturé et le résultat positif ou négatif se retrouve dans la section de fonctionnement du budget général.
Le Maire précise que lorsqu'il s'agira de clôturer le budget Parc Dosten, les montants seront nettement supérieurs.

Approbation du compte de gestion 2011 du budget lotissement Parc Dosten

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif , l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2011, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2011 du budget lotissement Parc Dosten

Les résultats du compte administratif du budget Park Dosten pour l'exercice 2011 peuvent se résumer ainsi :

- **<u>La section de fonctionnement</u> :**

Total Dépenses :	420 088,56 €
Total Recettes :	420 088,70 €
Résultat global à reporter :	0,14 €

- **<u>La section d'investissement</u> :**

Total Dépenses :	374 511,42 €
Total Recettes :	497 685,64 €
Résultat global à reporter :	123 174,29 €

Monsieur le Maire étant invité à quitter la séance, Madame Le Forestier Maryvonne, Adjointe au Maire, prend la présidence de l'assemblée pour le vote du compte administratif de l'exercice 2011 du Park Dosten.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. D'approuver le compte administratif du budget lotissement Park Dosten pour l'exercice 2011.

<u>Observations :</u>
Le Maire précise qu'à ce jour, il resterait six lots à vendre qui sont en pente. Mais ces derniers jours, il y a eu des personnes intéressées par l'acquisition d'un ou deux lots. Notre crainte est de devoir clôturer rapidement le budget.
Le Trésorier Principal explique que cela se fait au regard des capacités financières du budget général et peut être étalé sur un ou plusieurs exercices budgétaires.
Alain JOUANNO explique que c'est pour cela que tous les ans il est prévu une subvention du budget général afin de provisionner le déficit qui sera important.
Martine AUFFRET demande combien rapporterait la vente des lots restants.
Le Maire précise que cela rapporterait environ 90 000,00 € mais ne comblerait pas le déficit prévisionnel d'environ 150 000,00 €.

Affectation du résultat de l'année 2011 du budget lotissement Parc Dosten

Au vu des résultats, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2011.

Considérant la situation suivante :
- Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement : 0,14 €

En conséquence, il faudrait affecter les résultats de la section de fonctionnement de la façon suivante :
- Recettes de fonctionnement – Chapitre 002 – article 002 : 0,14 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. D'approuver l'affectation du résultat de l'année 2011 sur le budget lotissement Parc Dosten.

Approbation du compte de gestion 2011 du budget panneaux photovoltaïques

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif , l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2011, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à dix-huit voix pour et quatre abstentions:

1. De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2011 du budget panneaux photovoltaïques

Les résultats du compte administratif du budget panneaux photovoltaïques pour l'exercice 2011 peuvent se résumer ainsi :

- **<u>La section de fonctionnement</u> :**

Total Dépenses :	1 999,39 €
Total Recettes :	11 453,00 €
Résultat global à reporter :	9 453,61 €

- **<u>La section d'investissement</u> :**

Total Dépenses :	267 002,71 €
Total Recettes :	262 766,00 €
Résultat global à reporter :	- 3 636,71 €

Monsieur le Maire étant invité à quitter la séance, Madame Le Forestier Maryvonne, Adjointe au Maire, prend la présidence de l'assemblée pour le vote du compte administratif de l'exercice 2011 des panneaux photovoltaïques.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à dix-huit voix pour et quatre abstentions:

1. D'approuver le compte administratif du budget panneaux photovoltaïques pour l'exercice 2011.

Affectation de résultat 2011 du budget panneaux photovoltaïques

Au vu des résultats, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2011.

Considérant la situation suivante :

- Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement : 9 453,61 €

En conséquence, il faudrait affecter les résultats de la section de fonctionnement de la façon suivante :

- Recettes de fonctionnement – Chapitre 002 – article 002 : 9 453,61 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à dix-huit voix pour et quatre abstentions:

1. D'approuver l'affectation du résultat de l'année 2011 sur le budget panneaux photovoltaïques.

Approbation compte de gestion 2011 du budget lotissement Park Kerlann

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif , l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2011, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Observations :
Le Trésorier Principal explique que la trésorerie a passé des opérations sur des comptes de tiers et donc un compte de gestion existe bien qu'il n'y ait eu aucune exécution budgétaire et que le budget Park Kerlann est bien clôturé.

Vote des taux d'imposition de l'exercice 2012

Le conseil municipal doit voter les taux d'imposition pour l'année 2012.

Considérant la proposition de reconduire les taux d'imposition 2011 suivants :

- Taxe d'habitation : 11,00%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,30%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,07%

Impôts Directs	Taux 2011	Base 2011	Recettes 2011
Taxe d'habitation	11%	2 992 000	329 120
Taxe Foncier Bâti	21,30%	2 488 000	529 944
Taxe Foncier Non Bâti	46,07%	261 000	120 243
Total			979 307

Impôts Directs	Taux 2012	Base 2012	Recettes 2012
Taxe d'habitation	11%	3 091 000	340 010
Taxe Foncier Bâti	21,30%	2 591 000	551 883
Taxe Foncier Non Bâti	46,07%	266 100	122 592
Total			1 014 485

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à dix-huit voix pour et quatre abstentions:

1. D'adopter les taux d'imposition pour l'exercice 2012.

Vote du budget primitif 2012 du budget général

De manière globale, le budget primitif 2012 du budget général s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de 2 395 147,88 € en fonctionnement et à hauteur de 1 774 690,25 € en Investissement.

- **Les Dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement du budget primitif 2012 s'élèvent à 2 395 147,88 €.

Commentaires :

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 734 400,00 € soit 36% des dépenses de fonctionnement. Cela représente une hausse de 6 % par rapport au budget primitif 2011. (+ 42 950,00 €).

- Chapitre 012 – Charges de personnel : 923 700,00 € soit 44% des dépenses de fonctionnement. Cela représente une hausse de 8 % par rapport au budget primitif 2011 (+ 67 300,00 €).

- Chapitre 65 – Autres Charges de gestion courante : 298 660,00 € soit 15% des dépenses de fonctionnement. Cela représente une baisse de 13 % par rapport au budget primitif 2011 (- 42 780,00 €).

- Chapitre 66 – Charges financières : 51 328,70 € soit 2% des dépenses de fonctionnement. Cela représente une baisse de 4 % par rapport au budget primitif 2011 (- 8 671,30 €). On constate donc une baisse du remboursement des intérêts d'emprunts malgré l'intégration de l'emprunt du budget Kerménaven.

- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 53 000,00 € soit 3 % des dépenses de fonctionnement. Cela représente une baisse de 52 % par rapport au budget primitif 2011 (- 49 000,00 €). Ceci s'explique par la présence, en 2011, de la subvention au budget Park Kerménaven qui rentre en dépense de fonctionnement sur ce chapitre.

- **Les Recettes de Fonctionnement :**

Les recettes de fonctionnement du budget primitif 2012 s'élèvent à 2 395 147,88 €.

Commentaires :

- Chapitre 70 – Ventes de produits : 161 200,00 € soit 7% des recettes de fonctionnement. Cela représente une baisse de 4 % par rapport au budget primitif 2011 (- 6 400,00 €). Cette baisse s'explique par la diminution de certaines régies dûe à une baisse des effectifs et, du coup, une baisse de la fréquentation des activités périscolaires.

- Chapitre 73 – Impôts et Taxes : 1 211 246,88 € soit 52% des recettes de fonctionnement. Cela représente une baisse de 0,0049 % par rapport au budget primitif 2011 (- 5 968,30 €). Cette baisse s'explique par le transfert de compétence Petite Enfance à Pontivy Communauté. En effet, l'attribution de compensation a été réduite.

- Chapitre 74 – Dotations, subventions et taxes : 852 701,00 € soit 36% des recettes de fonctionnement. Cela représente une baisse de 2 % par rapport au budget primitif 2011 (-14 207,00 €). Cette baisse s'explique par la diminution de certaines subventions de fonctionnement voir même leur suppression (A.L.S.H, animations médiathèque, etc.).

- Chapitre 042 – Opération d'ordre : 50 000,00 €. C'est une recette de fonctionnement qui apparaît pour la première fois afin de faire passer les travaux en régie en investissement. C'est une opération budgétaire de fin d'année sans incidence sur la trésorerie.

➢ **<u>Les Dépenses d'Investissement</u> :**

Les dépenses d'investissement du budget primitif 2012 s'élèvent à 1 774 690,25 €.

<u>Commentaires</u> :

- Chapitre 001 – Déficit d'investissement reporté : 457 347,96 € soit 27% des dépenses d'investissement. Cela représente une hausse de 17 % par rapport au budget primitif 2011 (+ 75 786,43 €).

- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 701 914,96 € soit 42 % des dépenses d'investissement. Cela représente une hausse de 26 % par rapport au budget primitif 2011 (+ 184 914,96 €). Cela comprend des travaux d'aménagement des entrées de bourg, une partie des travaux de l'école, une partie des travaux de la maison médicale, etc.

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 186 610,53 € soit 11% des dépenses d'investissement. Cela représente une hausse de 0,98 % par rapport au budget primitif 2011 (+2303,50 €). Cette hausse s'explique par l'intégration de l'emprunt du budget Kerménaven au budget communal car ce budget est clôturé en 2011.

- Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 321 816,80 € soit 19 % des dépenses d'investissement. Cela représente une hausse de 12,65 % par rapport au budget primitif 2011 (+40 716,98 €).

- Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : 50 000,00 €. C'est une dépense d'investissement qui apparaît pour la première fois afin de faire passer les travaux en régie en investissement. C'est une opération budgétaire de fin d'année sans incidence sur la trésorerie.

➢ **<u>Les Recettes d'Investissement</u> :**

Les recettes d'investissement du Budget primitif 2012 s'élèvent à 1 749 690,25 €.

<u>Commentaires</u> :

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 743 764,29 € soit 51% des recettes d'investissement. Il s'agit du montant de l'emprunt nécessaire pour équilibrer le budget. Cela représente une hausse de 40 % par rapport au budget primitif 2011 (+ 294 823,93 €).

- Chapitre 10 – Dotations fonds divers : 565 513,67 € soit 39% des recettes d'investissement. Il s'agit du montant résultant de l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2011 et du FCTVA. Cela représente une hausse de 26% par rapport au budget primitif 2011 (+ 103 599,56 €).

- Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 127 353,11 € soit 9% des recettes d'investissement. Cela représente une très légère hausse de 0,0006 % par rapport au budget primitif 2011 (72,60€).

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à dix-huit voix pour et quatre abstentions:

1. D'adopter le Budget Primitif 2012 du budget général.

Observations :
Le Trésorier explique que les travaux en régie sont des gros travaux qui accroissent la valeur patrimoniale. Le fait de les comptabiliser permet de passer les coûts des travaux en investissement (matériels, personnels) et de les faire rentrer dans la valeur patrimoniale du bâtiment et permet de récupérer la T.V.A.
Le Maire précise que les travaux en régie jusqu'à présent ne faisaient pas l'objet d'un transfert en investissement.
Christine TEFFO demande si cela est en lien avec la mise en place de la comptabilité analytique.
Le Maire précise que les services arrivent maintenant à mieux chiffrer leurs dépenses et la main d'œuvre notamment lors des travaux en régie.
Xavier ROBIN demande pourquoi il y a une réduction du fond de compensation de Pontivy Communauté.
Alain JOUANNO explique que l'on transfère un coût lors d'un transfert de compétences et donc on réduit également les recettes que Pontivy Communauté nous donnait au titre de l'exécution de ces services.

Vote du budget primitif 2012 du budget lotissement Parc Dosten

Le budget annexe du lotissement Park Dosten pour l'exercice 2012 s'équilibre de la façon suivante :

- **La section de fonctionnement :**

Dépenses de Fonctionnement		
Numérotation	**Intitulé**	**BP 2012**
Chapitre 042	Stock terrains (initial)	340 365,41
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***340 365,41***
Chapitre 11	Charges à caractères général	1 000,28
Chapitre 66	Charges financières	17 428,12
Total des dépenses réelles de fonctionnement		***18 428,40***
Total Dépenses de Fonctionnement		**358 793,81**

Recettes de fonctionnement		
Numérotation	**Intitulé**	**BP 2012**
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	0,14
Chapitre 042	Stock terrains (final)	275 793,67
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***275 793,81***
Chapitre 70	Ventes de produits, prestations de services	30 000,00
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	53 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		***83 000,00***
Total Recettes de Fonctionnement		**358 793,81**

➢ **<u>La section d'investissement</u> :**

Dépenses d'Investissement		
Numérotation	**Intitulé**	**BP 2012**
Chapitre 040	Stock terrains (final)	275 793,67
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***275 793,67***
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	35 486,76
Total des dépenses réelles d'investissement		***35 486,76***
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	152 259,27
Total des dépenses imprévues d'investissement		***152 259,27***
Total Dépenses d'Investissement		**463 539,70**

Recettes d'Investissement		
Numérotation	**Intitulé**	**BP 2012**
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	123 174,29
Chapitre 040	Stock terrains (initial)	340 365,41
Total des recettes d'ordre d'investissement		***463 539,70***
Total Recettes d'Investissement		**463 539,70**

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. D'adopter le budget primitif du lotissement Park Dosten pour l'exercice 2012.

<u>Observations :</u>
Le Maire demande à Monsieur Le Trésorier Principal d'expliquer le calcul des stocks.
Le Trésorier explique que le stock est calculé par rapport au prix de revient et non par rapport au prix de vente de terrains à vendre.
Maryvonne LE FORESTIER précise que par conséquent le prix de revient des terrains du Parc Dosten est beaucoup plus important que le prix de vente. Ce prix de revient est calculé sur la base d'un estimatif ou de la réalité ?
Le Trésorier Principal explique qu'une grille de calcul des stocks a été fournie au service comptable des communes qui prend en compte l'ensemble des dépenses et recettes réalisées au cours de l'année.

Vote du budget primitif 2012 du budget panneaux photovoltaïques

Le budget annexe panneaux photovoltaïques pour l'exercice 2012 s'équilibre de la façon suivante :

➢ **<u>La section de fonctionnement</u> :**

Dépenses de Fonctionnement		
Numérotation	**Intitulé**	**BP 2012**
Chapitre 042	Opération d'ordre entre section	10 624,57
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	6 086,28
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***16 710,85***
Chapitre 11	Charges à caractères général	6 100,74
Chapitre 66	Charges financières	10 642,02
Total des dépenses réelles de fonctionnement		***16 742,76***
Total Dépenses de Fonctionnement		**33 453,61**

➢ **<u>La section d'investissement</u> :**

Dépenses d'Investissement		
Numérotation	**Intitulé**	**BP 2012**
Chapitre 001	Déficit d'investissement cumulé	3 636,71
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***3 636,71***
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	13 074,14
Total des dépenses réelles d'investissement		***13 074,14***
Total Dépenses d'Investissement		**16 710,85**

Recettes d'Investissement		
Numérotation	**Intitulé**	**BP 2012**
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	6 086,28
Chapitre 040	Opération d'ordre entre section	10 624,57
Total des recettes d'ordre d'investissement		***16 710,85***
Total Recettes d'Investissement		**16 710,85**

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à dix-huit voix pour et quatre abstentions:

1. D'adopter le budget primitif panneaux photovoltaïques pour l'exercice 2012.

Attribution de marché public – Acquisition de matériels informatiques

Une procédure d'appel d'offres a été lancée pour l'acquisition de matériels informatiques.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 Mars 2012 et a analysé l'ensemble des dossiers reçus puis a retenu comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de la société Somaintel pour un montant de 19 271,00 € H.T soit 23 048,12 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. De retenir l'entreprise proposée par la commission d'appel d'offres pour le marché pour lequel l'entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3. Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget 2012 de la commune.

Observations :
Le Maire fait une présentation des propositions qui ont été faites par les sociétés et précise qu'il faut également suivre les conseils des personnes avisées et spécialisées dans le domaine.

Attribution de marché public – Maîtrise d'œuvre extension du cimetière

Une procédure d'appel d'offres a été lancée pour la maîtrise d'œuvre de l'extension du cimetière.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 6 Mars 2012 et a analysé l'ensemble des dossiers reçus puis a retenu comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de la société Atelier Courchinoux pour un montant de 9 481,20 € H.T soit 11 339,52 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. De retenir l'entreprise proposée par la commission d'appel d'offres pour le marché pour lequel l'entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3. Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget 2012 de la commune.

Acquisition terrain – Extension de l'école publique

La parcelle n°81 cadastrée AB est propriété de Monsieur RAYNAL Jean-Pierre.

Considérant que la commune de Cléguérec envisage la rénovation et l'extension de l'école publique. A cette fin, il est nécessaire pour la commune d'acquérir cette parcelle.

Considérant que la commune de Cléguérec a décidé de se porter acquéreur de la parcelle n°81 cadastrée AB.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à dix-huit voix pour et quatre abstentions:

1. D'acheter à Monsieur RAYNAL Jean-Pierre la parcelle cadastrée AB n°81 d'une superficie de 1018 m² pour la somme de 36 000 € TTC.

2. Décide de prendre à sa charge tous les frais y afférant.

3. Décide que cette acquisition se fera sous la forme d'un acte notarié.

4. Autorise le Maire à signer toutes les pièces y afférant.

Observations :
Le Maire rappelle qu'il y a environ un an, une délibération a été prise pour se porter acquéreur d'une partie du Terrain de Monsieur Raynal. Après négociations et passage du géomètre, il est proposé d'acquérir la partie de terrain inscrite dans la délibération.

Demande de Subvention au Conseil Général du Morbihan – aide à l'achat d'ouvrage

Dans le cadre de l'achat d'ouvrages pour la médiathèque, la commune peut solliciter auprès du Conseil Général du Morbihan une subvention.

La subvention du Conseil Général est plafonnée à 3 050.00 € H.T et / ou à hauteur de 50% du montant HT de l'achat.

Montant H.T : 3 050.00€
Subvention : 1 525.00€
Reste à charge : 1 525.00€

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. Autorise le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Général du Morbihan au titre de l'acquisition d'ouvrages pour l'année 2012.

Transfert de compétence eau et assainissement collectif – arrêt des comptes et transfert des résultats

Le transfert des soldes de gestion du service assainissement collectif vers Pontivy Communauté nécessite l'adoption de délibérations concordantes.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. De suivre les propositions de la communauté de commune et de lui transférer les montants inscrits aux tableaux ci-dessous – résultats corrigés au 30 juin 2011 en assainissement collectif.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Résultats au 31 décembre 2010		Gestion 2011			Résultats corrigés au 30/06/2011	
Communes	Exploitation	Investissement	Exploitation	correction	Investissement	Exploitation	Investissement
Cléguerec	183 613,45	82 407,33	18 102,24		459,52	201 715,69	82 866,85
Pontivy	-441 821,93	1 169 035,23	-347 909,21		298 740,11	-789 731,14	1 467 775,34
Séglien	2 506,90	-51 988,15	-3 754,38		106 201,75	-3 754,38	54 213,60
Réguiny	63 743,47	139 288,48	12 735,40		78 236,69	21 478,87	217 525,17
Bréhan	19 803,77	165 559,66	-50 478,09		-11 596,25	-30 674,32	153 963,41
Radenac	3 961,86	84 101,32	-8 178,95		-168 691,52	-4 217,09	-84 590,20
Rohan	26 648,35	-171 081,25	-13 339,68		196 091,12	-13 339,68	25 009,87
Pleugriffet	20 798,95	-20 600,22	-2 666,68		12 319,82	-2 567,73	-8 280,40
Reversement au budget principal de la commune						-372 291,54	1 899 723,65

SAINT GONNERY	24 303,93 €
MALGUENAC	58 000,00 €
NEUILLAC	30 489,80 €
KERGRIST	36 589,03 €
	149 382,76 €

Pontivy Communauté – Validation de la dotation de solidarité et l'attribution de compensation 2012

Suite aux différents transferts de compétences en 2011, Pontivy Communauté a procédé à des ajustements dans l'attribution de sa dotation de solidarité communautaire 2012 et de sa compensation 2012.

Le conseil municipal doit rendre son avis sur le montant des nouvelles dotations de solidarité communautaire et l'attribution de la compensation 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. De suivre les propositions de la communauté de communes concernant les montants inscrits aux tableaux ci-dessous – dotation de solidarité communautaire 2012 et attribution de compensation 2012.

ATTRIBUTION COMPENSATION PROVISOIRE
ANNEE 2012

Communes	
BREHAN	141 824
CLEGUEREC	107 121
CREDIN	88 725
CROIXANVEC	10 645
GUELTAS	34 903
GUERN	20 087
KERFOURN	12 231
KERGRIST	5 020
LE SOURN	223 689
MALGUENAC	29 684
NEULLIAC	30 689
NOYAL-PONTIVY	416 764 *
PLEUGRIFFET	47 122
PONTIVY	2 058 800
RADENAC	32 448
REGUINY	172 667
ROHAN	122 063
SAINT AIGNAN	45 860
SAINTE BRIGITTE	180
SAINT-GERAND	351 197
SAINT-GONNERY	57 569
SAINT-THURIAU	88 798
SEGLIEN	13 432
SILFIAC	15 321
TOTAL	4 126 839 €

Dotation de solidarité communautaire 2012

BREHAN	42 576,04 €
CLEGUEREC	44 640,88 €
CREDIN	34 613,09 €
CROIXANVEC	16 269,59 €
GUELTAS	20 181,60 €
GUERN	35 190,02 €
KERFOURN	26 262,72 €
KERGRIST	21 074,96 €
MALGUENAC	38 507,17 €
NEULLIAC	36 749,59 €
NOYAL-PONTIVY	46 579,31 €
PLEUGRIFFET	33 185,97 €
PONTIVY	145 542,20 €
RADENAC	30 061,81 €
REGUINY	36 322,56 €
ROHAN	34 915,90 €
ST AIGNAN	24 996,40 €
STE BRIGITTE	16 605,66 €
ST GERAND	19 813,28 €
ST GONNERY	28 391,88 €
ST THURIAU	36 849,76 €
SEGLIEN	22 512,61 €
SILFIAC	21 707,38 €
LE SOURN	26 449,62 €
TOTAL	840 000,00 €

Observations :
Xavier ROBIN demande comment cela est calculé.
Alain JOUANNO explique que la dotation est calculée au regard de la Taxe Professionnelle. En ce qui concerne la dotation solidarité cela doit être fait en tenant compte de la population. Suite au transfert de compétences, ces dotations sont en baisse.

Réalisation de la véloroute – voie verte VD2 – Pontivy/Guémené

Considérant le projet de réalisation d'une véloroute/voie verte par le département du Morbihan sur les communes de Neulliac, Cléguérec, Séglien, Locmalo et Guémené, dénommée VD 2, et traversant notre territoire.

Considérant l'intérêt que représente cet aménagement de promenade à vocation sportive, utilitaire (déplacement doux) et touristique pour notre commune.

La véloroute/voie verte se situe en majeure partie sur du domaine privé ou public communal. Les seules portions de la véloroute/voie verte situées sur des routes départementales ou sur des propriétés du domaine privé du département resteront propriétés du département et seront gérées par celui-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. D'approuver le principe de la création d'une véloroute/voie verte traversant notre territoire et suivant le plan joint en annexe de la présente délibération.

2. Le département prendra à sa charge les frais d'établissement des documents d'arpentage, pour les éventuelles acquisitions ou divisions de parcelles privées.

3. Les frais d'actes authentiques ou administratifs relatifs à cette rétrocession seront à la charge de la commune.

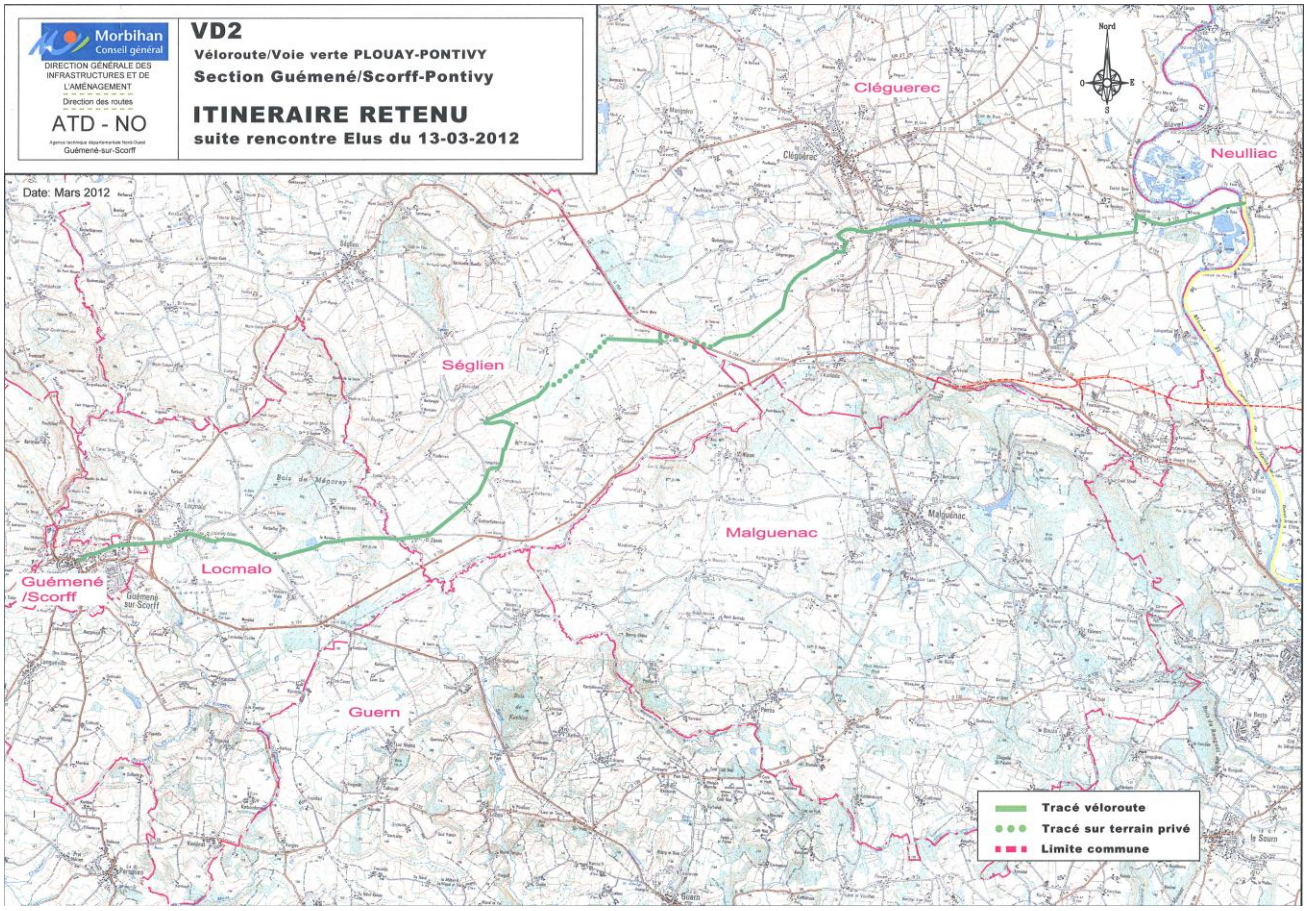

Observations :
Le Maire fait le compte-rendu de la réunion concernant le passage de la véloroute sur Cléguérec. Des propositions ont été faites mais toutes n'ont pas été retenues. Ce projet est de grande importance car cela doit permettre d'attirer les touristes. Cela devrait être fait en 2013.
Martine AUFFRET demande ce qu'il en est de l'hébergement. Une réflexion en ce qui concerne le camping ne doit-elle pas être menée pour le rendre plus attractif ?
Le Maire explique que Pontivy Communauté qui a la compétence tourisme va aussi travailler dans ce sens pour améliorer l'hébergement. Mais au niveau de la commune, il y a aussi la promotion via le site internet qu'il faut mettre en valeur entre autre.
Michel LORANS demande comment cela va se passer par rapport à la période de la chasse.
Le Maire répond qu'il faut prévenir la société de Chasse et travailler avec eux.
Christiane LE BELLER demande si le tracé est définitif ou pas.
Le Maire répond qu'à priori le tracé est définitif et qu'il est mis à disposition pour toute personne souhaitant en avoir connaissance.

Demande réalisation étude A.T.D – Circulation chapelle Locqueltas

A ce jour, les véhicules passent à proximité immédiate de l'entrée de la chapelle de Locqueltas et des fissures sont apparues, malgré de récents travaux de rénovation.

Avec les futurs travaux de la déviation Nord de Pontivy, de nombreux poids lourds passeront devant la chapelle et il est à craindre que l'édifice subisse des dégradations encore plus importantes.

***Après débat, le Maire propose à l'assemblée délibérante* :**

1. De solliciter le concours de l'A.T.D pour la réalisation d'une étude concernant la circulation au niveau de la Chapelle de Locqueltas.

Observations :
Le Maire explique que c'est un dossier qui a été relancé notamment avec la réalisation de la déviation Nord de Pontivy car en quelques années la chapelle a dû faire face à des fissures qui s'aggravent. Il s'agit de relancer le dossier et de trouver des solutions.

Questions Diverses

1

Néant